

Économies pour les conseils scolaires de l'Ontario

Comme nous l'avions prévu, nos résultats du quatrième trimestre sont surtout attribuables à la résolution de la plupart des questions concernant la phase 2 de la demande tarifaire d'Enbridge Gas, grâce à un règlement à l'amiable qui avait peut-être de quoi surprendre. Nous nous attendions moins à une victoire sur la répartition des coûts des programmes de conservation, que nous avons remportée après plus de dix années d'efforts. Si l'on ajoute les gains réalisés dans un dossier relatif au transport d'électricité et dans quelques autres affaires, nous avons obtenu des économies d'environ 10,9 millions de dollars pour les écoles.

La Commission de l'énergie n'a pas encore rendu de décision à la suite des audiences aux enjeux considérables qu'elle a tenues sur la question du coût du capital. Aux deux premiers trimestres de 2025, nous allons concentrer nos efforts sur le nouveau plan de conservation de 1,8 milliard de dollars proposé par Enbridge et sur les demandes tarifaires pour 2026 que déposeront bientôt plusieurs distributeurs d'électricité, dont Hydro Ottawa et Oshawa Power. De plus, d'ici la fin du premier trimestre, Enbridge devrait déposer la phase 3 de sa demande, qui portera sur la nouvelle structure tarifaire pour la période de 2024 à 2028.

AFFAIRES COURANTES - GAZ NATUREL

Enbridge Gas - Tarifs de distribution - 2024-2028.

La phase 2 de cette affaire concernait la formule d'ajustement annuel des tarifs ainsi que d'autres questions à valeur monétaire élevée, comme la réponse d'Enbridge à une ordonnance de la Commission de l'énergie lui imposant de réduire ses dépenses d'investissement annuelles.

Avec notre avocat Mark Rubenstein comme négociateur principal pour les nombreux groupes de clients, groupes environnementaux et autres intervenants, un règlement complet a été conclu sur presque toutes les questions, et la Commission de l'énergie a approuvé ce règlement en décembre.

En fin de compte, **les écoles économiseront ainsi environ 5 500 000 M\$** de 2024 à 2028.

Des audiences ont eu lieu en décembre sur les questions restantes de la phase 2, qui ont moins d'importance pour les écoles. La Commission de l'énergie devrait rendre une décision au premier trimestre de 2025.

Enbridge déposera alors la phase 3 de sa demande, qui portera sur la répartition des coûts entre les clients, la nouvelle structure tarifaire

ainsi que l'harmonisation des tarifs dans les zones auparavant desservies par Enbridge et Union Gas.

Enbridge Gas - Plan de conservation. Enbridge a maintenant déposé son plan quinquennal de conservation (ou de gestion axée sur la demande). Le coût annuel global de ses programmes de conservation passerait de 195 millions de dollars en 2024 à plus de 450 millions de dollars en 2030. Au total, Enbridge prévoit des dépenses d'environ 1,8 milliard de dollars, financées par les tarifs, pour verser des incitatifs à ses clients, faire du marketing, couvrir ses frais d'administration et se verser des bénéfices.

Avec un taux de croissance annuel composé de plus de 15 %, cette somme semble considérable, mais elle est largement inférieure à ce que l'entreprise avait d'abord envisagé de demander. Cette réduction semble attribuable à la forte résistance que nous avons opposée à Enbridge, tout comme d'autres groupes de clients.

Par ailleurs, Enbridge propose aussi de réduire ses objectifs de conservation. Dans sa plus récente décision concernant l'entreprise, la Commission de l'énergie a souligné que, malgré 30 ans de programmes de gestion de la demande, la

consommation de gaz ne cessait d'augmenter et qu'il était temps de la réduire d'au moins 1 % par année. Enbridge déclare que cela est impossible et propose donc des objectifs plus bas.

Nous continuons de combler le fossé entre les groupes environnementaux et les groupes de clients, car nous sommes également soucieux de réduire l'utilisation des combustibles fossiles et de limiter les hausses de tarifs. Nous comptons également prendre l'initiative de demander si tout ou partie du plan ne devrait pas être mis en œuvre par une entité plus indépendante qu'Enbridge, en particulier à l'heure où l'électrification prend de l'importance.

Enbridge Gas - Recouvrement des coûts de conservation. Vers 2008, nous avons signalé un problème concernant la façon dont Union Gas faisait payer les coûts de ses programmes de conservation par ses clients non résidentiels. Comme beaucoup d'écoles et d'autres clients (surtout des petites et moyennes entreprises) étaient inclus dans les mêmes catégories tarifaires que les clients résidentiels, ces clients non résidentiels se trouvaient ainsi à financer des programmes destinés au secteur résidentiel.

À maintes reprises, nous avons tenté de faire corriger cette situation, mais nous nous sommes heurtés à l'opposition d'Union Gas puis d'Enbridge, qui ont retardé le règlement du problème par des études et d'autres moyens. Finalement, dans le récent dossier des tarifs sur cinq ans, la Commission de l'énergie et Enbridge semblent avoir reconnu que cette pratique est injustifiable, surtout en raison des fortes hausses des dépenses de conservation dans le secteur résidentiel.

En conséquence, Enbridge a mis en œuvre la méthode révisée que nous avons proposée pour le recouvrement des coûts. Grâce à cette méthode, les factures des écoles situées dans les zones auparavant desservies par Union Gas diminueront d'environ 820 000 \$ par an, et cette réduction devrait être permanente. Si l'on présume qu'elle s'appliquera pour au moins cinq ans, **les écoles économiseront ainsi 4 100 000 \$.**

De plus, l'Initiative pour des maisons plus vertes, qui était financée en partie par le gouvernement

fédéral et vient de se terminer, a permis de réaliser d'autres économies. En effet, des dépenses excédentaires d'Enbridge s'élevant à environ 120 millions de dollars seront recouvrées à même les tarifs. Grâce au changement touchant la méthode de recouvrement des coûts, **les écoles économiseront ainsi 810 000 \$ de plus** au cours des deux prochaines années.

Parfois, la persévérance est récompensée.

Enbridge Gas - Partage des bénéfices. Enbridge a demandé l'autorisation de clore plusieurs comptes de report et d'écart pour 2023, ainsi que l'approbation de ses calculs de partage des bénéfices. Nous avons pour habitude de participer à l'examen de ces demandes techniques de moindre envergure dans la mesure nécessaire.

Dans cette affaire, un règlement a permis de **réduire de 20 000 \$ les sommes à recouvrer auprès des écoles.**

AFFAIRES COURANTES - ÉLECTRICITÉ

Toronto Hydro - Tarifs de distribution - 2025-2029.

La Commission de l'énergie a approuvé le règlement intervenu dans ce dossier au cours du troisième trimestre de 2024, confirmant ainsi les économies de 6 millions de dollars que nous avons signalées dans notre rapport précédent.

Une question demeurait en suspens, soit la proposition de Toronto Hydro visant à créer un fonds d'innovation de 16 millions de dollars pour financer de nouveaux projets non identifiés.

Après avoir reçu des arguments écrits, la Commission de l'énergie a rejeté cette proposition parce qu'elle ne fournissait pas assez de détails et qu'elle n'était pas rentable ni dans l'intérêt des clients. Nous avons pris une part active à l'examen de cette demande. En conséquence, **les écoles de Toronto économiseront environ 200 000 \$ en 2029.**

Hydro One - Tarifs de transport. Hydro One a demandé l'autorisation d'inclure dans ses tarifs de transport les coûts de trois lignes de transport distinctes dont chacune appartient à un propriétaire différent. Nous sommes intervenus surtout pour veiller à ce que le cadre tarifaire proposé pour ces trois lignes tienne compte adéquatement des réductions annuelles de leurs coûts.

Grâce aux changements apportés aux conditions applicables à chacune de ces lignes, **les écoles économiseront environ 250 000 \$.**

AUTRES QUESTIONS

Examen du coût du capital. Environ 60 millions de dollars du total annuel que les écoles paient pour l'énergie sont attribuables au coût du capital, c'est-à-dire aux sommes que les entreprises de services publics demandent chaque année pour couvrir les coûts associés à leur dette, à leurs capitaux propres et aux impôts qu'elles paient. Une grande partie du coût en capital est déterminée par des formules tenant compte des coûts observés sur le marché. En conséquence, les clients des entreprises de services publics paient généralement soit des coûts normalisés, soit des coûts réels corrigés au moyen de normes externes.

Pour la première fois depuis 2009, la Commission de l'énergie est en train de réviser ces formules pour veiller à ce qu'elles permettent d'établir des coûts normalisés qui soient raisonnables. La Commission de l'énergie, les entreprises de services publics et les groupes de clients ont d'abord déposé des rapports d'experts.

Au cours d'audiences du type « bataille d'experts » qui ont eu lieu à la fin de septembre et en octobre, les différentes composantes du coût du capital des entreprises de services publics ont été examinées et débattues. Au nom des groupes de clients, nous avons joué un rôle de premier plan

pour contester les arguments présentés par les entreprises de services publics en vue de faire augmenter les coûts liés à la dette et aux capitaux propres.

La Commission de l'énergie devrait rendre une décision à ce sujet au premier trimestre de 2025.

Jay Shepherd
Mark Rubenstein
Jane Scott

Au nom de la Coalition de l'énergie des écoles

Vous avez des questions?

Communiquez avec une des personnes suivantes :
Brian McKay (sec@oesc-cseo.org)
Mark Rubenstein (mark@shepherdrubenstein.com)

La Coalition de l'énergie des écoles est inscrite à titre d'intervenant officiel auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario pour représenter les 72 conseils scolaires de l'Ontario. Son rôle est de protéger les intérêts financiers des conseils scolaires lorsque les entreprises qui distribuent du gaz naturel et de l'électricité demandent à la Commission d'approuver des hausses de leurs tarifs.

La Coalition est représentée par l'avocat Jay Shepherd, qui consulte régulièrement le directeur général de la CSEO.

*Le directeur général,
Ted Doherty*

Courriel : solutions@oesc-cseo.org